

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006083

Signataire : EGA/HL/ED/MP

OBJET : Construction d'un immeuble de bureaux au CTM destiné à accueillir les services Techniques de la ville et de Plaine Commune. Approbation de principe de l'augmentation du bilan global prévisionnel.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que le marché sur appel d'offres lancé le 2 mai 2006 a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres (les offres étant inacceptables - l'écart en plus value entre l'estimation du coût global prévisionnel des travaux évalué par l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'offre la moins disante étant de prêt de 14 %), qu' il a été décidé par la personne responsable du marché de lancer (le 12 octobre 2006) un marché négocié conformément à l'article 35 I 1 et 65 du code des marchés public (décret du 7 janvier 2004) et qu'en conséquence le bilan global prévisionnel approuvé initialement par le conseil municipal du 23 mars 2006 est à reconsidérer (les négociations étant en cours).

Vu le budget communal

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le principe d'une augmentation du bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet .

Le Maire